

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-12-158
Séance du 18 décembre 2024

**Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses
d'investissement avant le vote du budget 2025**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	7	5

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 11 décembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christian **BAUME**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christine **MUCCIO** procuration à C. **BOISSEL**, Jennifer **OBID** procuration à M.**COUSTON**, Monique **GRAZIANO-BAYLE** à C.**BAUME**, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ** procuration à F. **SERVOL**, Ali **Ouatizerga** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sylvain **HILLE**, Pascale **BORDES**, Guillaume **SANCHEZ**, Olivier **WIRY**

Secrétaire de séance : Maxime **COUSTON**

Objet : Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui indique dans son tome 2, paragraphe 1.4 que « [...] jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. »,

Considérant que le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville de Bagnols sur Cèze ne sera pas adopté avant le début de l'exercice 2025,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 04 décembre 2024.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité – 4 abstentions (B.NASS, J-L MORELLI, L.MARQUES ROUX, T.VINCENT)

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal avant le vote du budget primitif 2025, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente, soit :

Chapitre	Crédits 2024 (Hors restes à réalisés)	Autorisations 2025
20- immobilisations incorporelles	787 300,00 €	196 825,00 €
21 – immobilisations corporelles	8 814 096,00 €	2 203 524,00 €
23- immobilisations en cours	763 000,00 €	190 750 €
204- subventions d'équipement versées	318 300,00 €	79 575,00 €

- précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 lors de son adoption.



Le Maire

Jean-Yves CHAPELET